



Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial

Dossier à déposer, **en 1 exemplaire par courrier postal**,
1 mois au plus tard avant la date d'occupation.

**Direction déléguée aux Voies Navigables
Service Patrimoine et Usages
283 avenue du Général Patton
CS 21101 – 35711 Rennes Cedex**

Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh
☎ : 02.99.84 47 64

Demande reçue le :

Référence dossier :

20 .. - SPU - .. - OC- .. .

DEMANDEUR

Nom du Pétitionnaire :-----
Représenté par (qualité du signataire) :-----
Téléphone fixe :----- Portable :----- Fax :-----
Adresse :-----
Courriel : ----- @-----

NATURE, CONSISTANCE, EMPLACEMENT DU PROJET

Intitulé :-----

Durée envisagée de l'occupation :----- mois----- jour(s)----- année(s)
Date du début de l'occupation :-----
Commune(s) de localisation :----- lieu dit-----
Cours d'eau concerné(s) :-----
Bief :----- PK :----- Rive :-----

Dans tous les cas, **joindre tout document nécessaire à la compréhension du projet**, notamment :

- Pièce d'identité
- Note explicative, descriptive et photos
- Plan de situation (1/25 000ème et zoom 1/10 000 ou 1/5000)
- Schémas de principe, photomontages du projet
- Plans, coupes
- Autres annexes nécessaires à la compréhension du dossier

ENGAGEMENTS DU PÉTITIONNAIRE

Je m'engage, en cas de réponse favorable de la part du gestionnaire du domaine public fluvial :

- à respecter les modalités de l'autorisation d'occupation Temporaire,
- à **informer le Service Patrimoine et Usages au moins 8 jours avant** le démarrage du projet :
- NB : dans tous les cas, les travaux ne doivent pas commencer avant autorisation explicite du Service en charge de la gestion du domaine public fluvial.

Fait à ----- le -----
SIGNATURE